

La CFE-CGC défend :

- Que le salaire est l'élément central de la rémunération. Il rétribue le travail effectué pour l'entreprise et reconnaît la contribution au cycle productif qui est l'essence même de l'entreprise.
- Que les compléments de rémunération, liés pour la plupart aux résultats de l'entreprise, visent à motiver les salariés en leur distribuant une part des résultats. Ils ne sont pas un substitut au salaire et ne doivent être, en aucun cas, un prétexte à une politique salariale minimaliste !

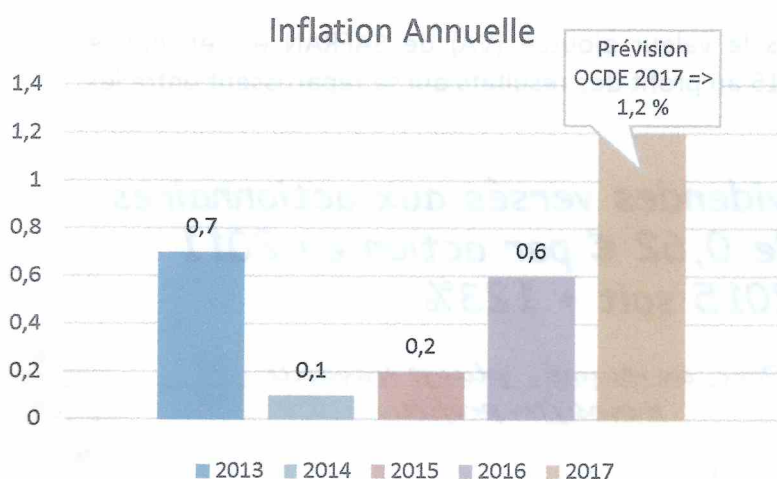
La situation de SAFRAN permet une politique de rémunération plus motivante !

2 choses importantes pour le salarié : le maintien du pouvoir d'achat ET l'évolution de carrière

- L'évolution de carrière: la CFE CGC estime qu'une évolution de carrière normale doit permettre aux salariés d'au moins **doubler** leur salaire sur l'ensemble d'une carrière.

Soit une augmentation de salaire en niveau **+ 2,0 % minimum par an**

- Le pouvoir d'achat: C'est le taux d'inflation qui doit être pris en compte en **+** de l'augmentation de salaire



Depuis 2016 l'inflation est de retour !!!!!



2017 : L'inflation repart !

Les prévisions de l'OCDE sont de 1,2 % d'inflation pour 2017. Ce serait déloyal de ne pas en tenir compte dans les augmentations.

Programme salarial 2017

La *Cfecgc* négociera un niveau d'augmentation qui garantisse l'évolution de carrière et pouvoir d'achat

Première réunion de négociation salariale:
Jeudi 26 Janvier

